



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 juin 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Dix-huitième session

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## Rapport conjoint du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit au développement

### Note du secrétariat

Dans sa résolution 65/219, l'Assemblée générale a demandé de nouveau à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour universaliser la réalisation du droit au développement, de s'employer à renforcer le partenariat mondial pour le développement entre les États Membres, les organismes de développement et les institutions internationales qui s'occupent de développement, de questions financières et de commerce, et de rendre compte en détail de ses activités dans ce domaine dans son prochain rapport au Conseil des droits de l'homme. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de présenter un rapport d'étape au Conseil sur l'application de la résolution 65/219, notamment sur les activités menées aux niveaux national, régional et international en vue de la promotion et la réalisation du droit au développement. Conformément à la pratique établie et compte tenu du calendrier de présentation des rapports, le rapport conjoint du Secrétaire général et de la Haut-Commissaire sur le droit au développement est présenté au Conseil en même temps que le rapport du Groupe de travail sur le droit au développement, afin de permettre une action concertée du Conseil sur cette question. Dans ce cadre, il est rappelé que la douzième session du Groupe de travail est prévue du 14 au 18 novembre 2011; le rapport correspondant sera donc présenté au Conseil à sa dix-neuvième session. Le rapport conjoint du Secrétaire général et de la Haut-Commissaire sur le droit au développement sera également présenté au Conseil à cette session.